



MAIRIE DE GAUSSON

Tél. : 02.96.28.72.13

mairie.gausson@orange.fr

FEVRIER 2022

NAISSANCE :

Nous avons appris la naissance de :

Rose LE BRIS au foyer de Julien LE BRIS et de Emilie CORDON, 6 La Petite Lande, née le 19 janvier 2022 à Saint Brieuc.

Bienvenue à Rose et félicitations aux heureux parents.

DÉCÈS :

Les obsèques de :

- Mme LAUBE Eugénie, domiciliée 8 rue de Marseille, décédée à Saint-Brieuc le 12 février 2022, à l'âge de 89 ans, ont eu lieu à Gausson le mercredi 16 février 2022.

A son époux, ses enfants et petits-enfants et toute sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de Mr CROCHARD Frédéric, domicilié au Chauchix, décédé à l'âge de 52 ans à Saint-Brieuc.

A sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

REPAS A EMPORTER - APE GAUSSON LE 05 MARS 2022 :

- Lasagnes - Kouign aman

- Prix du repas : 8 Euros - Enfant (-12 ans) : 5 Euros - Repas à retirer à la salle des fêtes de 17h30 à 19h30

- Tickets en vente auprès des parents d'élèves ou Chez l'Ami.

REPAS DES CHASSEURS A EMPORTER LE 19 MARS 2022 :

Terrine-Langue de bœuf-pommes vapeur-fromage-grillé aux pommes

Prix : 12 Euros (adulte) – Enfant : 6 Euros

Tickets en vente auprès des chasseurs ou Chez l'Ami

Repas à retirer à la salle des fêtes de Gausson à partir de 17h30

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

1^{er} tour : Le 10 avril 2022 – 2^{ème} tour : le 24 avril 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES :

1^{er} tour : Le 12 juin 2022 – 2^{ème} tour : le 19 juin 2022

RECENSEMENT :

Anne-Marie ROINIER, recrutée en qualité d'agent recenseur a réalisé du 20 janvier au 19 février 2022, les enquêtes de recensement pour l'ensemble des habitants de la commune. Merci à vous pour l'accueil que vous lui avez réservé. Anne-Marie a accompli sa mission faisant preuve d'une grande disponibilité et a rendu un travail de qualité dans les délais impartis. Les chiffres définitifs nous seront communiqués par l'INSEE mais dès à présent on peut annoncer une augmentation de la population.

Ce bulletin est distribué par voie postale.

Pour les personnes refusant la publicité, des exemplaires sont disponibles en Mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GAUSSON :
Atelier avec un illustrateur mercredi 09 mars sur inscription

ATELIER D'ILLUSTRATION

Découvrez le travail de l'illustrateur Sess à travers ses albums et ses kamishibais, et participe à son atelier d'illustration !



Pour les enfants de 6 à 11 ans. 12 participants maximum.

Mercredi 9 mars
14 h 30-16 h 30

Bibliothèque
GAUSSON

06 66 63 03 98

Attention : Pour que l'inscription soit prise en compte merci de préciser dans le sms les noms-prénoms de l'enfant, son âge et sa classe.

ÉLAGAGE :

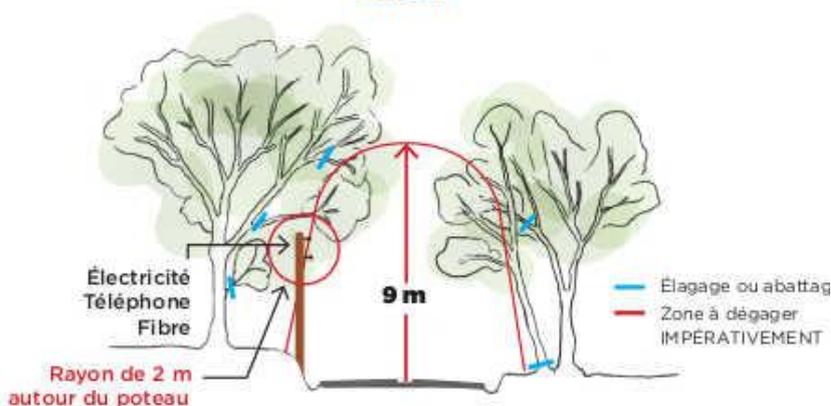
La Commission de voirie a recensé lors de la visite des voies communales, les points nécessitant des travaux d'élagage et d'abattage de végétations le long des voies routières communales.

Les plantations des terrains qui empiètent sur le domaine public routier communal et qui peuvent constituer une infraction au sens de l'art 116-2 du code la voirie routière en cas de dommages (chute de branches, route humide, glissante, diminution de la perception de la signalisation par les automobilistes, bris de glace, rétroviseurs, etc... sont de nature à porter atteinte à la conservation de ce domaine public routier communal.

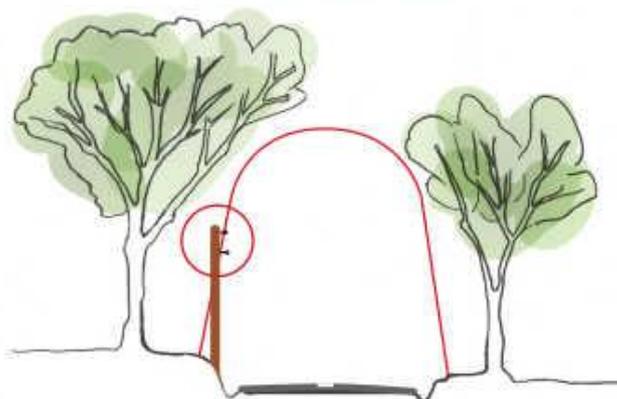
Afin d'éviter de tels dommages, de perturber les liaisons téléphoniques mais aussi de retarder le déploiement de la fibre optique (le réseau de fibre optique en aérien s'appuyant sur les infrastructures existantes : le réseau téléphonique, les propriétaires ou exploitants de terrains sont invités à procéder à l'élagage de toutes végétations empiétant sur les réseaux routiers ou téléphoniques.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN SUR ARBRES SAINS

AVANT



RÉSULTAT ATTENDU



URBANISME : NOUVEAU UN GUICHET UNIQUE POUR VOS DEMANDES D'URBANISME A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022 :

Construction nouvelle, extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, clôture, abri de jardin, piscine... Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être commencés.

Loudéac Communauté Bretagne Centre vous facilite vos démarches d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable...) en lançant à partir du 1^{er} janvier 2022 le « guichet unique », un portail numérique en ligne.

Rien ne change dans le processus d'instruction et de décision : la commune reste le premier interlocuteur pour vos démarches d'urbanisme, la communauté de commune est le service instructeur de vos demandes et la municipalité est seule compétente pour les décisions ;

Avantages :

- * Simple : je dépose ma demande d'urbanisme en quelques clics,
- * Accessible : le portail est ouvert 24/24 et 7j/7
- * Rapide : je n'ai plus besoin de me déplacer en mairie
- * Pratique : je peux suivre la progression de ma demande en ligne
- * Ecologique : plus besoin de photocopier le dossier en plusieurs exemplaires
- * Sécurisé : mon compte est personnel et confidentiel

Rendez-vous sur <https://bretagnecentre.geosphere.fr/guichet-unique/> ou sur les sites internet de votre commune et de Loudéac communauté.

LOUDEAC communauté

à partir du 1^{er} janvier 2022

AUTORISATIONS D'URBANISME

Faire mes démarches en ligne sur le guichet unique
permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

simple, rapide & accessible à tous

CONSTRUCTION AMÉNAGEMENTS RÉNOVATION TRAVAUX

En savoir plus : www.bretagnecentre.bzh

Accéder directement au guichet unique

Vous habitez

Allineuc • Caurel • Coëtlogon • Corlay • Gausson • Gomené • Guerlédan (Mûr-de-Bretagne et Saint-Guen) • Grâce-Uzel • Hémonstoir • Iliffaut • La Chêze • La Motte • La Prénessaye • Le Cambout • Le Haut-Corlay • Le Mené (Collinée, Le Gouray, Langourla, Plessala, Saint-Gilles-du-Mené, Saint-Jacut-du-Mené et Saint-Gouëno) • Le Quillio • Laurenan • Loudéac • Loscouët-sur-Meu • Merdrignac • Méritiac • Merléac Plémet (La Ferrière et Plémet) • Plouguenast-Langast (Langast et Plouguenast) • Plumieux • Plessusien • Saint-Barnabé • Saint-Caradec • Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle • Saint-Gilles-Vieux-Marché • Saint-Hervé • Saint-Launeuc • Saint-Martin-des-Prés • Saint-Maudan • Saint-Mayeux • Saint-Thélo • Saint-Yvan • Trémoré • Trévé • Uzel.

Construction nouvelle, extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, clôture, abri de jardin, piscine...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être commencés.

Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le **guichet unique**

<https://bretagnecentre.geosphere.fr/guichet-unique/>

ou sur le **site internet** :

- de votre commune
- de Loudéac communauté

QUELS DOSSIERS PUIS-JE DÉPOSER ?

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration d'intention d'aliéner

DE NOMBREUX AVANTAGES



#simple
je dépose ma demande d'urbanisme en quelques clics



#rapide
je n'ai plus besoin de me déplacer en mairie



#écologique
plus besoin de photocopier le dossier en plusieurs exemplaires



#accessible
le portail est ouvert 24/24 et 7j/7



#pratique
je peux suivre la progression de ma demande en ligne



#sécurisé
mon compte est personnel et confidentiel

CHIEN PERDU :

Perdu chien montagne des pyrénées – cicatrice sur le museau - blanc tricolore

Portable : 06 32 84 45 71

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Quelles pièces justificatives apporter ? carte Nationale d'Identité – livret de famille –

De ce fait il est indispensable pour pouvoir convoquer le jeune de disposer d'une adresse mail, en priorité la sienne, à défaut celles des parents ainsi que son numéro de téléphone portable.

TRANSPORT À LA DEMANDE :

Envie de bouger, besoin de vous déplacer, pensez au transport à la demande. C'est un service proposé par le CIAS Loudéac Communauté Bretagne Centre 4/6 bd de la Gare 22600 Loudéac www.loudeac-communaute.bzh.

Le service est réservé aux habitants de la communauté de communes n'ayant pas de moyen de transport.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 18H, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés. Tarif : 3 € le trajet par personne ; 6 € aller/retour par personne. Service accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une adhésion annuelle gratuite est obligatoire. La demande est à effectuer en mairie. Renseignements et réservations au 0 810 22 22 22 du lundi au vendredi de 7 H à 20 H et le samedi de 8 H à 12 H pour un trajet le lundi.

A l'exception des personnes à mobilité réduite, des personnes de plus de 70 ans et des mineurs de plus de 7 ans non accompagnés, les usagers désirant se rendre dans le Centre ville de Loudéac sont déposés à l'un des points d'arrêts suivants : *Le Champ de >Foire *La gare *La Poste *Le Centre Hospitalier, rue de la Chesnaie *Piscine « les Aquatides » *Salle Omnisports/Palais des Congrès *Boulevard Victor Etienne (cinéma) *France Services (anciennement MSAP) *Zone commerciale de ker d'hervé (rue Anatole Le Braz, rue Daniel Gémy, BD de Penthèvre).

HENON S'EMERVEILLE – EXPOSITION :

Après Un Hiver Flamboyant en 2018 et Le Cantique des Oiseaux en 2019, la commune de Hénon a choisi d'offrir un 3^e et dernier volet autour du merveilleux et de la féerie. En 2022, le peintre Alain Thomas fête ses 60 ans de peinture ! Comme les années précédentes, l'exposition Mondes & Merveilles investit les murs et l'intérieur de l'église, mais également et pour la première fois la Maison de l'Enfance ! Une frise panoramique habille le préau et s'éclaire en fin d'après-midi, pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs familles. Dans le cadre de l'exposition Mondes & Merveilles de l'artiste Alain Thomas, une nouveauté va mettre en valeur et en beauté l'église de Hénon ! Plus d'informations en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://www.canva.com/design/DAE3ry7QTf0/-](https://www.canva.com/design/DAE3ry7QTf0/-iMd8VEq6j6xAqFOCV5dVQ/view?utm_content=DAE3ry7QTf0&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=publishsharelink)

[iMd8VEq6j6xAqFOCV5dVQ/view?utm_content=DAE3ry7QTf0&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=publishsharelink](https://www.canva.com/design/DAE3ry7QTf0/-iMd8VEq6j6xAqFOCV5dVQ/view?utm_content=DAE3ry7QTf0&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=publishsharelink)

La projection du spectacle féérique et contemplatif, aura lieu en soirée et illuminera l'église de Hénon du **12 au 27 février 2022 !**